

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>En exercice</u> : 15	<u>Suffrages exprimés</u> : 12	<u>Pour</u> : 11+1 procuration	<u>Abstention</u> : 0	<u>Contre</u> : 0
-------------------------	--------------------------------	-----------------------------------	-----------------------	-------------------

L'an deux mille dix-huit, le 31 janvier à 19 heures 00, le Conseil Municipal d'AUGIGNAC s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre PEYRAZAT, Maire de la Commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 24 janvier 2018

PRESENTS :

ABBES Jean Gérard	<u>Absent</u>	JULIEN Monique	POUR	MOUTIER Chantal	POUR
BAZINET Bernard	POUR	LEONARD Roger	<u>Absent</u>	PELLEVOISIN Joël	POUR
BARTEAU Etienne	POUR	MALLEMANCHE Valérie	POUR	PEYRAZAT Pierre	POUR
Patricia CHABOT-LALAY	<u>Procuration</u>	MARENDA Yoann	POUR	PIALHOUX Laurent	POUR
GRASSET Marie-Madeleine	POUR	METIFEU Francis	POUR	ROUMAT Gérard	POUR

ABSENT(S) EXCUSE(S): Patricia CHABOT-LALAY

ABSENTS: M. Jean-Gérard ABBES, M. Roger LEONARD

SECRETAIRE DE SEANCE: Laurent PIALHOUX

2018-01 : Convention SPA année 2018

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal qu'il est de ses attributions d'intervenir au titre de son pouvoir de police générale (art. L 2212-1 ET L 2212-2 du CGCT) et de son pouvoir de police spéciale que lui donne le Code Rural et notamment l'article L 211-22. Cette loi impose aux communes d'avoir une fourrière ou d'adhérer par convention à un organisme agréé.

Par conséquent, il convient de renouveler la convention avec la SPA.

Dans ce cadre, il propose que la commune renouvelle sa convention avec la fourrière de Bergerac pour la somme de 0,65 centimes par habitant pour l'année 2018, soit la somme de 539,50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer la convention avec la fourrière de Bergerac.

Le Maire certifie sous sa
Responsabilité le caractère
Exécutoire de cet acte.
M. Pierre PEYRAZAT



Pour copie conforme en Mairie, le 1^{er} février 2018
Au registre sont les signatures
Le Maire
M. Pierre PEYRAZAT



Déposé à la-Préfecture le :
Commune d'Augignac
Affichage le
Page 1 sur 1

AR PREFECTURE

024-212400162-20180131-2018_01-DE
Regu le 02/02/2018